

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2008 PROCES VERBAL

L'an deux mille huit, le Trente Septembre à dix neuf heures 10 minutes, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin – THOUROTTE - sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS :

MM. CARVALHO, LETOFFE, BEURDELEY, RAJAONARIVELO, GUILBAU, PRUVOT, Mme GENERMONT, M. PATRON, Mmes ROSANT, DRELA, M. VAST, M. KELLER (représentant M. MERSEMAN), Mme BOUCHER (représentant M. MACHURA), MM. BONNARD, GUENAFF, LE BIGOT, TASSIN, CHRETIEN, VERSTRAETE, PASTOT, M. GERARD (représentant M. HARRISSART), MM. FLAMANT, SIMEAU, Mme HILD, MM. ALLARD, BEHAEGEL, M. BEAUMONT (représentant M. DENIS), Mme DACQUIN (représentant M. DAMIEN), MM. PAUTET, LAMARRE, ORRIERE, COPPIN, Mmes LEBELLE, BALITOUT, KONATE, M. CARDON, Mme VERMERSCH, MM. IODICE, PILORGE, Mme GRANDJEAN, MM. CESCHINI, JESPIERRE, Mme BOYENVAL, MM. VENDITTI, SERVAIS, GILLE.

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

M LEFEVRE Stéphane, Directeur Général, Madame ALMY Laurence, Assistante de Direction.

Le procès-verbal de la séance du 17 Juin 2008 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire a désigné, en qualité de secrétaire de séance, Madame Hélène BALITOUT.

Monsieur CARVALHO demande au Conseil Communautaire la possibilité d'ajouter une question à l'ordre du jour. Ce dernier accepte à l'unanimité.

Intervention de l'Adjudant Chef GUERNET du Centre du Service National de COMPIEGNE sur le recensement militaire

L'Adjudant Chef GUERNET du Centre du Service National de COMPIEGNE, accompagné de Monsieur WATTELIER, chargé de la communication du Centre du Service National, présente, au Conseil Communautaire, le recensement militaire dématérialisé.

L'Adjudant Chef GUERNET indique que les notices individuelles et les listes de recensement sont remplacées par un fichier.

Cette procédure dématérialisée n'est pas obligatoire pour les communes mais elle est recommandée car elle facilite énormément le travail et réduit le temps passé sur tous les formulaires papiers utilisés.

I Administration Générale

① Finances

1.1 *Décision Budgétaire Modificative n° 3*

A la demande de Monsieur CARVALHO, Président, Monsieur LEFEVRE, Directeur Général, expose que la décision budgétaire modificative n° 3 permet d'apporter des ajustements de crédits avant la clôture de l'exercice. L'accent peut, plus particulièrement, être mis sur :

Section de Fonctionnement :

Dépenses

- + 60 000,00 : virement de la section d'investissement pour l'étude relative au schéma de développement économique.
- + 30 000,00 : achat complémentaire de bacs de collecte
- + 20 000,00 : prise en compte du nouveau marché de tri des déchets au 07/2008
- - 98 900,00 : annulation des crédits de fonctionnement pour le transport à la demande (démarrage au 1^{er} Janvier 2009)
- - 55 000,00 : ajustement des crédits sur les participations inter-territoires 2004 – 2007
- - 70 000,00 : maintien du transport des ordures ménagères à Moulin Sous Touvent jusqu'au 31 décembre 2008

- + 121 535,39 : virement à la section d'investissement

Recettes

- + 50 000,00 : recettes éco-emballage et filières
- - 94 000,00 : annulation recettes transport à la demande (régie et région)
- + 24 000,00 : habitat (OPAH)
- + 22 500,00 : contrats « enfance » et « temps libres » 2007 avec la CAF

Section d'investissement

Dépenses

- - 45 000,00 : chemins de randonnées (transfert partiel à la section de fonctionnement)
- + 16 000,00 : totems pour le transport à la demande
- + 15 000,00 : achat d'un véhicule de service
- - 60 000,00 : récupération des crédits à la Cité des Bateliers après la réalisation des ducs d'Albe et de l'isolation
- + 238 112,20 : complément sur la desserte industrielle en vue de l'avenant n°1

Recettes

- - 40 000,00 : réduction subvention du Conseil Régional pour l'achat des terrains pour la desserte industrielle
- - 30 000,00 : réduction subvention du Conseil Général pour les chemins de randonnées

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable.

Invité à se prononcer, par 45 voix pour et une abstention, le Conseil Communautaire **APPROUVE** ces propositions de virements et d'ajustements de crédits.

1.2 Ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur CARVALHO, Président, expose qu'il est proposé au Conseil Communautaire de l'autoriser à ouvrir une ligne de trésorerie dans l'hypothèse où la trésorerie de la Communauté de Communes ne permettrait pas, en fin d'exercice, de régler les factures de maîtrise d'œuvre et travaux concernant la desserte industrielle sans la vente des logements SDIS.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable.

Monsieur SERVAIS indique qu'il serait peut être temps de recourir à l'emprunt tout en ayant une ligne de trésorerie.

Invité à se prononcer, par 45 voix pour et une abstention, le Conseil Communautaire **DECIDE** de contracter une ouverture de crédits d'un montant maximum de 1 million d'euros à compter du 1^{er} Novembre 2008 et **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux demandes de versement des fonds et au remboursement des sommes dues.

② Ressources Humaines

2.1 Gratification des stagiaires

Monsieur CARVALHO, Président, expose que les Collectivités Territoriales ont la possibilité d'accueillir des stagiaires dans le cadre d'un cursus pédagogique. Le décret n° 2008-96 du 31 Janvier 2008 instaure de nouvelles règles de rémunération des stagiaires.

La gratification minimale versée aux étudiants effectuant un stage de plus de trois mois consécutifs est fixée à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale, ce qui correspond à 398,13 €.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **DECIDE** le versement d'une gratification mensuelle fixée à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale aux stagiaires accueillis par la Communauté de Communes pour des missions spécifiques de plus de trois mois.

③ Politiques contractuelles

3.1 Evolution juridique de la structure « Pays »

Pour information, Monsieur LETOFFE, Vice-Président délégué au Développement Economique et à l'Aménagement de l'Espace, expose que lors de la réunion de la conférence de Pays du 2 Septembre 2008, les présidents des trois communautés de communes ainsi que les membres de la conférence ont souhaité faire évoluer le « Pays » d'une entente juridique vers une association regroupant les élus de la conférence et les membres du conseil de développement, sans budget propre. Le fonctionnement du Pays sera toujours porté par les trois communautés de communes.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable.

Monsieur CARVALHO indique qu'il faut s'orienter vers un statut qui est reconnu par l'Europe pour pouvoir obtenir des subventions.

Monsieur LETOFFE précise que la présidence de cette association sera assurée à tour de rôle pendant deux ans par chaque président des trois communautés de communes.

3.2 Nouvelles modalités du FRAPP 2009-2011

Pour information, Monsieur LETOFFE, Vice-Président délégué au Développement Economique et à l'Aménagement de l'Espace, expose que le Conseil Régional a fait connaître les nouvelles modalités du FRAPP triennal 2009 – 2011 en précisant qu'il attendait, dorénavant, un projet d'actions du Pays sur trois ans regroupant les actions portées par le Pays, les intercommunalités, les communes, les syndicats et les associations. Le montant de l'enveloppe sera déterminé dans un deuxième temps, eu égard à l'éligibilité des actions proposées.

Monsieur LETOFFE précise que les projets d'actions devront être établis pour les trois prochaines années.

Monsieur FLAMANT demande quel genre de projet le FRAPP subventionne t-il ?

Monsieur CARVALHO répond que ce sont les actions en direction des services à la population.

3.3 SRADDT – Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire

Pour information, Monsieur LETOFFE, Vice-Président délégué au Développement Economique et à l'Aménagement de l'Espace, expose que, le Conseil Régional lance une concertation pour l'élaboration de son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire nommé « objectif Picardie 2030 ».

Chaque collectivité est invitée à envoyer sa contribution sur le projet qui servira de base de travail lors de la première séance d'ateliers territoriaux (le 29 septembre pour la dynamique centre).

Monsieur CARVALHO invite les délégués à en parler avec leurs conseils municipaux.

Les élus du Bureau Communautaire ont souhaité ajouter le projet du Canal Seine Nord Europe, qui n'a pas été intégré dans ce premier document malgré une concertation préalable avec les collectivités.

II Développement Economique

① Desserte industrielle

1.1. Achat de terrains

Monsieur LETOFFE, Vice-Président délégué au Développement Economique et à l'Aménagement de l'Espace, expose que, dans le cadre de la réalisation de la desserte industrielle de RIBECOURT, le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à l'acquisition des terrains suivants :

→ Terrains cadastrés à RIBECOURT – Section ZB – 17 d'une superficie de 31 048 m² appartenant à Monsieur BREHON pour un montant de 77 620,00 €.

→ Terrains cadastrés à RIBECOURT – Section ZB – 42 et ZB - 41 d'une superficie de 7 662 m² et 338 m² appartenant à Mme CALMELS pour un montant de 24 000,00 €.

→ Terrains cadastrés à PIMPRESZ – Section ZE – 29 d'une superficie de 2 391 m² appartenant à l'indivision COURBOIN pour un montant de 7 173,00 €.

Monsieur BONNARD voudrait connaître les enjeux de la desserte.

Monsieur LETOFFE lui répond que cette desserte a pour but de garantir la sécurité des riverains, des collèges, des écoles maternelles et primaires. Elle servira également à desservir les ZAC de RIBECOURT et de PIMPRESZ le long de la 932. Elle permettra également la création de commerces et d'emploi sur le territoire.

Monsieur BONNARD demande si ces terrains seront aménagés par la Communauté de Communes.

Monsieur LETOFFE lui répond que certains terrains le long de la voie ferrée seront pris en charge par la Communauté de Communes et que l'aménageur rétrocèdera l'emprise de la voie pour l'euro symbolique.

Monsieur BONNARD demande qu'elle est le statut de cette voie.

Monsieur LETOFFE indique que c'est une route intercommunale.

Monsieur CARVALHO indique que cette route sera rétrocédée à la commune de RIBECOURT.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

➤ **AUTORISE**, pour la réalisation de la desserte industrielle de RIBECOURT, d'acquérir les terrains ci-dessus,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes correspondants et tous documents s'y rapportant avec les propriétaires concernés,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les frais relatifs aux actes notariés.

1.2. Validation du tracé définitif.

Monsieur LETOFFE, Vice-Président délégué au Développement Economique, expose qu'il est proposé de valider le futur tracé de la desserte industrielle dans le cadre de la déclaration d'utilité publique.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable au tracé, réalisé dans le cadre de la déclaration d'utilité publique.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le tracé définitif de la desserte industrielle qui s'étend du rond point de la nationale 1032 aux limites industrielles de l'entreprise Hexion.

III Habitat – Cadre de Vie

① Transport à la demande

1.1 Gestion du service

Madame GENERMONT, Vice-Présidente déléguée à l'Habitat – Cadre de vie et Politiques Contractuelles, expose que, le Bureau Communautaire a émis un avis favorable afin que la Communauté de Communes des Deux Vallées soit régisseur et les communes sous-régisseurs pour la vente de billets pour le transport à la demande.

Monsieur SIMEAU demande si les totems de signalisation sont à la charge des communes.

Monsieur CARVALHO lui répond qu'ils sont à la charge de la Communauté de Communes.

Monsieur CESCHINI demande si les personnes à mobilité réduite seront prises à leurs domiciles.

Madame GENERMONT lui répond par l'affirmatif en précisant la plage horaire de 9 heures à 17 heures.

Monsieur LEFEVRE précise que la Région subventionne 68 % du transport à la demande la première année et que le Syndicat Mixte des Transports subventionnera, à terme, 50 % du déficit.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** la création d'une régie de recettes à la Communauté de Communes des Deux Vallées et d'une sous-régie locale de recettes dans les communes du territoire pour l'encaissement des titres de transport.

1.2 Utilisation des points d'arrêts du Conseil Général

Madame GENERMONT, Vice-Présidente déléguée à l'Habitat – Cadre de vie et Politiques Contractuelles, expose que, le Conseil Communautaire est invité à demander au Conseil Général l'utilisation de ses points d'arrêts pour le fonctionnement du transport à la demande.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter le Conseil Général pour l'utilisation de ses points d'arrêts pour le fonctionnement du transport à la demande.

1.3 Aire d'accueil des gens du voyage

Monsieur le Président expose que le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur une modification des statuts de la Communauté de Communes des Deux Vallées, approuvés le 31 Juillet 2007.

Il est proposé de supprimer l'article 4.4 « création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ».

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet de modification de l'article 4 des statuts de la Communauté de Communes des Deux Vallées et **PRECISE** que la présente délibération sera notifiée aux maires des communes adhérentes pour consultation des conseils municipaux dans le délai de trois mois à compter de cette notification.

IV Culture – Vie Associative

❶ Demande de subventions aux associations

Monsieur BEURDELEY, Vice-Président délégué aux Affaires Culturelles, Associatives et Sportives, expose qu'il est proposé au Conseil Communautaire de prendre une délibération pour le versement de deux subventions, non payées en 2007, aux associations :

* Le Foyer Socio-Educatif du Collège de Marly à RIBECOURT pour un montant de 2 698,74 € portant sur l'année scolaire 2006 – 2007

* Le Cambronne Sporting Handball Club pour un montant de 952,50 € correspondant à la deuxième phase du championnat.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable.

Monsieur VENDITTI indique que la Communauté de Communes ne devrait pas verser de subventions si les collèges n'en font pas la demande préalablement.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** le versement d'une subvention à :

* Le Foyer Socio-Educatif du Collège de Marly à RIBECOURT pour un montant de 2 698,74 € portant sur l'année scolaire 2006 – 2007

* Le Cambronne Sporting Handball Club pour un montant de 952,50 € correspondant à la deuxième phase du championnat.

V Petite Enfance - Jeunesse

❶ Contrat enfance – jeunesse 2008 – 2011

Monsieur RAJAONARIVELO, Vice-Président délégué au Développement Social, expose que les contrats « Enfance » et « Temps libre » signés avec la CAF sont arrivés à échéance le 31 Décembre 2007. Ils sont à renouveler dans le cadre d'un seul contrat « Enfance – Jeunesse » selon la nouvelle réglementation de la CNAF.

Le contrat sera signé pour quatre ans à compter du 1^{er} Janvier 2008 et concerne le centre de loisirs, les deux relais assistantes maternelles, la halte garderie et le poste de coordination.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, par 45 voix pour et une abstention, **AUTORISE**, Monsieur le Président à signer le contrat « Enfance – Jeunesse » avec la CAF du 1^{er} Janvier 2008 au 31 Décembre 2011.

❷ Point sur le fonctionnement de la Halte Garderie Itinérante

Monsieur RAJAONARIVELO, Vice-Président délégué au Développement Social, expose qu'à compter de la mi-octobre, il est proposé une modification relative au fonctionnement de la halte garderie itinérante compte tenu des difficultés rencontrées sur certains sites selon le planning suivant (fermeture des sites de BAILLY, MONTMACQ et de CAMBRONNE LES RIBECOURT) :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
DE 9 H A 12 H	MELICOCQ	THOUROTTE (complexe Pinchon)	LONGUEIL ANNEL	LE PLESSIS BRION	THOUROTTE (Mendès France)
DE 14 H A 17 H		THOUROTTE (complexe Pinchon)		LE PLESSIS BRION	

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** la fermeture des sites de BAILLY, MONTMACQ et de CAMBRONNE LES RIBECOURT et **ACCEPTE** l'ouverture dans les communes suivantes :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
DE 9 H A 12 H	MELICOCQ	THOUROTTE (complexe Pinchon)	LONGUEIL ANNEL	LE PLESSIS BRION	THOUROTTE (Mendès France)
DE 14 H A 17 H		THOUROTTE (complexe Pinchon)		LE PLESSIS BRION	

VI Tourisme

❶ Etangs de LE PLESSIS BRION

Monsieur PATRON, Vice-Président délégué au Tourisme, expose qu'il est proposé au Conseil Communautaire de déposer un dossier de subvention pour l'acquisition des étangs de LE PLESSIS BRION auprès du Conseil Général dans le cadre du dispositif d'aide à l'acquisition d'espaces naturels sensibles. Le financement est fixé à hauteur de 80 % maximum du prix de vente estimé par les domaines, frais notariaux inclus.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général et toutes pièces se rapportant à l'acquisition des étangs de LE PLESSIS BRION.

② Fête de la Science du 15 au 23 Novembre 2008

Monsieur PATRON, Vice-Président délégué au Tourisme, expose qu'il est proposé la gratuité du Musée de la Batellerie durant la Fête de la Science qui se déroulera du 15 au 23 Novembre 2008. L'inscription dans ce dispositif permettra à la Communauté de Communes de percevoir une subvention de l'Etat de l'ordre de 200 €. Des animations avec les écoles du territoire sont prévues durant cette manifestation.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** la gratuité pour l'accès au Musée de la Batellerie durant la Fête de la Science qui se déroulera du 15 au 23 Novembre 2008.

③ Délégation au Président pour le don d'objets au Musée

Monsieur PATRON, Vice-Président délégué au Tourisme, expose qu'il est proposé au Conseil Communautaire de donner délégation au Président pour accepter les dons d'objets à la Cité des Bateliers.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DONNE** délégation à Monsieur le Président pour accepter les objets donnés à la Cité des Bateliers.

VII Environnement

① Avenant au marché de traitement des déchets ménagers

Monsieur PRUVOT, Vice-Président délégué à la Protection et à la mise en valeur de l'Environnement, expose que suite à un vice de forme dans l'appel d'offres du marché de traitement des ordures ménagères et des déchets verts, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer un avenant avec l'entreprise GURDEBEKE de trois mois, jusqu'au 31 Décembre 2008, pour un montant de 118 900 €.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le président à signer l'avenant avec l'Entreprise GURDEBEKE pour un montant de 118 900 € et toutes pièces s'y rapportant.

VIII Voirie

① Gravillonnage 2009 : demande de subvention auprès du Conseil Général

Monsieur GUILBAU, Vice-Président, délégué à la Voirie, expose que, le Bureau Communautaire a émis un avis favorable au programme de gravillonnage 2009 en fonction des demandes des différentes communes à savoir : CAMBRONNE LES RIBECOURT, CHEVINCOURT, LONGUEIL-ANNEL, MELICOCQ, RIBECOURT-DRESLINCOURT, VANDELICOURT.

La demande de subvention correspondante au titre de l'année 2009 devra être transmise au Conseil Général.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet de programmation 2009 des travaux de voirie, **SOLLICITE**, pour parfaire le financement en complément des fonds propres, l'aide financière du Département et **CHARGE** Monsieur le Président de transmettre les dossiers relatifs au programme 2009 et toutes pièces annexes à Monsieur le Président du Conseil Général.

IX Questions Diverses

Monsieur SIMEAU demande ou en est la maintenance des city stades.

Monsieur LEFEVRE précise qu'un contrat de maintenance pourrait être passé avec une société et que dans ce cas les filets seraient remplacés systématiquement.

La séance est levée à 21 H.55